

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1899 - 24 décembre 2004 - prix : 1 €

Hebd



**Pour une Europe
des travailleurs
d'Istanbul à Dublin**

Amiante

**Victimes
par milliers,
patrons
impunis**

p. 9

Allemagne

**Opel supprime
des milliers
d'emplois**

p. 12

**Industrie
pharmaceutique**

**La Bourse
ou la vie**

p. 4

Pau

**La psychiatrie sinistrée dans
la grande misère des hôpitaux**

p. 5



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Industrie pharmaceutique : la Bourse ou la vie
- p 5 ■ La psychiatrie et les hôpitaux publics sinistrés.
- Hôpital Sainte-Anne Paris.
- p 6 ■ Viaduc de Millau et bonnes affaires.
- Lyon : le racket du stationnement payant.
- p 7 ■ Le scandale des pensions des troupes coloniales.
- Décembre 1944 : le massacre du camp de Thiaroye.

Tribune

- p 4 ■ Chômage, licenciements, bas salaires... faut-il une tête de Turc ?

Dans les entreprises

- p 8 ■ Grève à AMTE, Besançon.
- Débrayage à La Poste, Beauvais.
- Renault-Truck, Vénissieux.
- p 9 ■ La manifestation des « veuves de l'amiante ».
- Les préretraites amiantes.
- La décentralisation des ATOSS.
- p 10 ■ Sanctions au magasin Champion, Hondschoote.
- Guadeloupe : suspension de la grève des dockers.
- L'ouverture du capital des arsenaux.
- p 11 ■ Grève à Jabil Circuit, Brest.
- Grève aux entrepôts H&M du Bourget.

Dans le monde

- p 12 ■ Allemagne : suppression d'emplois chez Opel.
- Chili : Pinochet sur la sellette.

• Salaires de la Fonction publique

En attendant le dégel

Mardi 21 décembre, début officiel de l'hiver, Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique, n'a pas cru pouvoir faire moins que de maintenir le gel des salaires des 4,7 millions de fonctionnaires. De la proposition, jugée insuffisante par les syndicats, qu'il avait faite le 8 décembre, 0,5 % d'augmentation, le ministre a généreusement fait grimper la mise jusqu'à 1 % pour 2005.

Première arnaque, cette augmentation se subdivisera en deux parties, 0,5 % en février et 0,5 % en novembre, ce qui fait en réalité une augmentation de 0,54 % sur l'année. Et il lui aura fallu deux heures de cinéma face aux responsables syndicaux pour en arriver là ! Comme prévu, ces derniers ont refusé de signer un accord.

En dépit des dérisoires « mesures de justice » que le ministre propose en plus – un coup de pouce symbolique concernant les salaires les plus bas (plusieurs centaines de milliers de salariés proches du smic) et les travailleurs du public dont le déroulement de carrière est bloqué depuis au moins trois ans – on est en effet loin du compte.

Les syndicats signalent une perte de pouvoir d'achat de 5 % depuis 2000. Et encore, ce chiffre est largement sous-estimé si on le compare à l'inflation. En 2000, l'augmentation des salaires avait été de 0,5 %. En 2001, Michel Sapin, le ministre PS, avait décrété 0,5 % en mars puis 0,7 % en novembre. En 2002, il y eut une hausse de 0,6 % puis le ministre de droite Delevoye tint la promesse de son prédécesseur en accordant 0,7 % de plus. En 2003, les travailleurs du public n'eurent droit à rien.

Pendant ces cinq années l'inflation s'est maintenue officiellement autour de 2 % par an, et le manque à gagner des travailleurs du public – comme ceux du privé dont les salaires sont également à la traîne – se chiffre en milliers d'euros.

Dutreil annonce la somme globale de 400 millions d'euros pour financer cette augmentation, somme qu'il oppose aux milliards que coûterait la proposition des syndicats. « S'il suffisait de faire des manifestations ou des grèves pour que les milliards d'euros tombent du ciel, déclarait, faussement candide, le ministre le 22 décembre à une radio, je serais en tête du cortège ». « Mais c'est de l'argent qui vient de la poche des Français ! ». Et justement, un syndicat a calculé que les 4 à 5 milliards d'euros nécessités par une augmentation de 5 % ne correspondraient qu'à un quart des exonérations patronales sur les charges sociales. Mais ce gouvernement choisit bien évidemment de continuer les cadeaux à ces derniers plutôt que de permettre aux travailleurs du public de faire face aux augmentations des loyers, de l'essence, de l'électricité, des transports, etc.

De toute façon, le ministre annonce qu'il remet tout le dossier entre les mains du Premier ministre, qui « prendra sa décision définitive dans les prochains jours – en tenant compte en particulier des marges de redéploiement budgétaire ». Il faudra bien plus que la journée d'action annoncée pour fin janvier par les syndicats de fonctionnaires pour que les travailleurs du public puissent obtenir gain de cause !

Viviane LAFONT

• Éducation

Moins de postes et plus d'élèves par classe

Le ministère de l'Éducation nationale vient d'annoncer la « carte scolaire » pour la rentrée de septembre 2005, autrement dit le nombre de postes d'enseignants supprimés ou créés dans les différentes académies. En résultat d'un savant charcutage, il est prévu de supprimer des milliers de postes à l'échelle du pays.

Le gouvernement justifie ses mesures par l'évolution démographique. Mais il présente celle-ci comme il l'entend. Ainsi, s'il admet une augmentation prochaine des effectifs à scolariser dans le primaire, il a revu l'ampleur de celle-ci comme par hasard à la baisse, ramenant en quelques mois la prévision de hausse de 61 000 à 45 000.

Quant à scolariser ces nouveaux élèves, le gouvernement ne prévoit pour cela que 700 postes. Cela fait une moyenne de 65 élèves par poste supplémentaire ! Il s'apprête donc à triturer cette carte scolaire du primaire,

pour récupérer d'autres postes, en milieu rural comme dans les villes, avec la suppression de classes et l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Enfin, dans le secondaire, il prévoit purement et simplement la suppression de plus de 5 000 postes. Pour le justifier, il annonce bien sûr une diminution des effectifs totaux, alors que cette réduction, si tant est qu'elle se vérifie, pourrait permettre un meilleur encadrement des élèves.

Par ailleurs, toujours dans le secondaire, le nombre des personnels de surveillance va continuer à diminuer. Pour la troisième année consécutive, le nombre total d'adultes travaillant dans les établissements du secondaire est en régression.

Réduire le nombre des enseignants, tel est l'objectif du gouvernement, un but aux antipodes de l'intérêt des élèves.

Michel ROCCO

- Arithmétique ministérielle -

Pour les congés de Noël le ministre de l'Éducation nationale a offert aux élèves l'occasion de se livrer au devoir de vacances suivant.

Sachant :

- premièrement, que l'arrivée de 45 000 enfants en plus dans les écoles primaires entraîne un accroissement du nombre d'instituteurs de 700 ;

- deuxièmement, que la possibilité d'avoir 45 000 élèves en moins dans les lycées et collèges entraîne une suppression de 5 000 postes d'enseignants ;

répondre aux questions suivantes :

- d'après M. Fillon combien faut-il d'élèves par instituteur ?

- combien faut-il d'élèves en moins pour supprimer un poste de professeur ?

Corrigé : dans le premier cas, il faut 63 élèves de plus pour créer un poste, dans le second cas, il suffit de 9 élèves de moins pour en supprimer un.

Question subsidiaire : si un ministre se paie votre tête, comment faut-il répondre ?

Paul GALOIS

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste
www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
 Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS !

à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et M-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

La main tendue aux travailleurs turcs



De Sarkozy à de Villiers, toute une partie de la droite est partie en guerre contre l'idée que la Turquie pourrait entrer dans l'Union européenne... dans quinze ans. Mais manifestement, s'ils parlent beaucoup de l'Europe, ces gens-là se préoccupent surtout des rivalités entre les politiciens de droite.

Puisque Chirac s'est déclaré favorable à l'entrée, un jour, de la Turquie dans l'Union européenne, Sarkozy s'en déclare adversaire. Quant au vicomte de Villiers, qui cherche comme toujours à séduire la fraction la plus réactionnaire de l'électorat de droite, celle qui pense que l'Europe devrait affirmer qu'elle est chrétienne, et qui s'effraie à l'idée qu'elle puisse s'associer un État dont la majorité de la population est musulmane, il a trouvé des accents à la Bush pour dénoncer un pays qui « a une frontière avec l'axe de l'épouvante », comme si le voisinage de la Turquie avec l'Irak avait quoi que ce soit à voir avec le problème !

Mais tout cela n'est que poudre aux yeux, car ce ne sont ni Sarkozy, ni de Villiers, ni Chirac, qui décideront de l'entrée ou non de la Turquie dans l'Union européenne. Ni le « peuple français » dont ils prétendent que c'est lui qui doit trancher.

Si les quelques grandes familles, les grandes sociétés, en passant par celle de Sellière, qui dirigent vraiment ce pays, estiment (après avoir depuis longtemps supprimé les droits de douane avec la Turquie, et y avoir beaucoup investi) que l'entrée de ce pays dans l'Union européenne est bonne pour leurs profits, alors tous les hommes politiques qui aspirent à gérer leurs affaires, de Fabius à Sarkozy, remettront dans leur poche leurs discours d'aujourd'hui, comme le feraient en sens opposé ceux qui se déclarent aujourd'hui favorables à l'entrée de la Turquie dans l'Europe, si la bourgeoisie française n'y trouvait pas son compte.

Quant au « peuple souverain », on lui demandera ou pas son avis, on en tiendra compte ou pas, suivant les mêmes critères.

Mais les travailleurs, eux, n'ont de toute manière aucune raison de s'inquiéter d'une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union. Certes, si les bourgeoisies européennes s'emploient laborieusement à supprimer les frontières qui morcellent ce vieux monde, c'est dans leur propre intérêt, parce qu'elles ont besoin d'un marché à l'échelle de celui des États-Unis. Mais même ainsi, la disparition des frontières, la monnaie unique, la possibilité pour les hommes de circuler librement, sont des progrès. Et la disparition des frontières peut être une chance pour tous les travailleurs d'Europe, en leur permettant de mieux prendre conscience que, de Paris à Istanbul, ils constituent une même classe ouvrière.

Ce n'est pas l'Union européenne qui est responsable de la crise, du chômage, de l'exploitation. Quand les hommes politiques de la bourgeoisie accusent « Bruxelles », ils mentent. Car les décisions prises dans les instances européennes ont été approuvées par les gouvernements de tous les pays concernés. Mais évidemment, plutôt que de reconnaître que si on oblige les travailleurs à se serrer la ceinture c'est pour permettre à leurs patrons de faire toujours plus de profits, il est plus facile de les appeler à faire des sacrifices pour faire face à la concurrence internationale !

Mais le problème que se posent nos exploités, ce n'est pas la concurrence des capitalistes des autres pays. C'est de réduire encore la part des travailleurs, pour augmenter leurs profits. Par rapport à la disparité des niveaux de vie de la classe ouvrière, leur solution c'est l'alignement vers le bas. Alors que la seule solution acceptable pour la classe ouvrière, c'est de faire évoluer les choses pour que son niveau de vie, ses conditions de travail, s'améliorent dans tous les pays.

Pour cela, l'union de tous les travailleurs d'Europe est une nécessité. C'est pourquoi les travailleurs de ce pays doivent tendre la main aux travailleurs turcs, comme à tous ceux qui de par le monde vivent de leur travail.

Arlette LAGUILLER

• Les trajets exclus du temps de travail

Le gouvernement aux petits soins pour les patrons

Le vote de la loi dite de « cohésion sociale » de Borloo a été l'occasion pour quelques députés de droite de rajouter au passage certains amendements du meilleur goût patronal.

Entre autres, un certain Jean-Michel Fourgous, député UMP, a fait adopter une disposition qui permet dorénavant, et dans certaines conditions, de ne plus compter comme temps de travail le temps passé par le salarié à se rendre de son entreprise vers le « lieu d'exécution » du contrat de travail.

En clair, lorsqu'un salarié du bâtiment, par exemple, ira de

l'entreprise de son employeur où il a récupéré ses outils, jusqu'à son chantier, il ne sera pas considéré en travail « effectif ». C'est une belle ignominie, que l'auteur de l'amendement justifie la main sur le portefeuille, en faisant remarquer que « le législateur (c'est-à-dire la gauche avec sa loi sur les 35 heures) a déjà exclu les temps de pause et d'habillage du temps de travail effectif. La disposition proposée est donc tout à fait cohérente. » Cohérente, certes, mais dans la logique qui voit les gouvernements de gauche et de droite se succéder pour aggra-

ver, chacun leur tour, la situation des salariés.

Même si l'application concrète de cet amendement risque fort de donner lieu à des arguties juridiques sans fin (car le texte précise que pour être exclu du temps de travail, ce temps de trajet doit être supérieur à celui que met le salarié à venir à l'entreprise, temps qui varie d'un salarié à l'autre), il met entre les mains des patrons une arme de plus, pour faire pression sur leurs employés.

La disposition, qui vise paraît-il les cadres grands voyageurs, touche en réalité

bien des secteurs et explicitement le secteur du bâtiment, où les conditions de travail et les salaires sont déjà déplorables, et les syndicats très faibles. Grands princes, Fourgous et le gouvernement ont prévu une contrepartie qui devrait être proposée par le patron. Mais si cette dernière ne peut être « déterminée par convention ou accord collectif », elle le sera « à défaut, par décision unilatérale de l'employeur ». Autrement dit, l'employeur aura d'autant plus loisir d'en décider seul que ses propositions initiales

seront inacceptables !

Dans le bâtiment, mais aussi dans tous les autres secteurs, la porte est donc ouverte pour que les trajets des salariés vers les chantiers, mais aussi vers les clients, ou les lieux d'intervention pour les dépanneurs, soient exclus du temps de travail.

Avec ces nostalgiques du Moyen Âge, où la main-d'œuvre était « taillable et corvéable à merci », il y a des révolutions qui se perdent.

Jean RAYNARD

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Chômage, licenciements, bas salaires... faut-il une tête de Turc ?

Les opposants à l'entrée de la Turquie dans l'Europe, dans un premier temps annoncés comme largement majoritaires en France, seraient devenus minoritaires après le discours de Chirac si on voulait en croire les divers sondages. Si c'est vrai, c'est plutôt réjouissant.

Il n'empêche que le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne remplit les médias et infecte les consciences. On voudrait nous amener à penser que ce sont les bas salaires des travailleurs turcs et pas la politique des patrons français et du gouvernement Raffarin qui font baisser les revenus des travailleurs et qui amènent un chômage à 10 % en France ! On nous ferait presque croire que la privatisation de l'EDF, d'Aéroport de Paris ou de la DCN, que la remise en cause des services publics, que les licenciements d'Areva-Alstom à Saint-Ouen ou que l'attaque contre la Sécu, ce serait de la faute de la Turquie !

Sarkozy, s'était distingué à la fin de la semaine dernière en exprimant son refus et en avait rajouté sur le même registre que nombre de politiciens français, allant d'une partie de la gauche à la droite et à l'extrême droite. Sous couvert de buts apparemment estimables – cessation de l'occupation du nord de Chypre, reconnaissance du génocide arménien, droits de l'homme et de la femme – il s'agit en réalité de courtiser une opinion chauvine. Ce qui se cache derrière les prétendues bonnes intentions de ces politiciens – qui ne vont pas jusqu'à demander à l'impérialisme français de reconnaître ses crimes dans ses anciennes colonies et notamment le massacre d'un million d'Algériens – sont des préoccupations bien moins recommandables. En particulier celle d'exploiter à des fins électorales les sentiments, anti-Islam, anti-arabes et anti tous les étrangers en général, qui se greffent sur l'idée mensongère selon laquelle la concurrence des bas salaires dans les pays pauvres serait la cause du chômage et des licenciements en France.

En quoi les travailleurs turcs menaceraient-ils nos emplois ? Quand Renault s'installe en Turquie – ce qu'il a fait depuis de nombreuses années et

sans attendre une entrée officielle de la Turquie dans l'Union européenne – c'est d'abord pour vendre des véhicules dans ce pays et dans sa région. Mais dans les pays les plus pauvres du globe, Renault et tous autres patrons français, se gardent bien la plupart du temps d'investir car ils n'y trouvent ni acheteurs, ni infrastructures, ni main d'œuvre qualifiée, ni sécurité suffisante des investissements.

Le discours mensonger sur les délocalisations, présentées comme principales responsables des fermetures d'entreprises en France, a pour but de blanchir les patrons français et le gouvernement qui les sert. C'est pourtant eux qui sont responsables du niveau élevé du chômage en France, alors même que les bénéfices des grandes sociétés sont à leur sommet.

L'entrée éventuelle de la Turquie dans l'Europe n'est pour rien dans le chômage en France. L'entrée des immigrés non plus ! Ce sont les profits fabuleux extorqués en faisant travailler davantage chaque salarié ayant un emploi, qui sont la véritable cause de la diminution des effectifs. Et les dernières mesures engagées par le gouvernement pour prétendument permettre de « gagner plus en travaillant plus »... en abaissant « le coût de la main-d'œuvre » et en cassant l'actuel Droit du travail, ne peuvent, elles, qu'accroître le chômage. Sans compter que c'est directement le gouvernement qui supprime des emplois à l'hôpital public, à La Poste, à la SNCF, ou même à l'EDF via la privatisation. Dans toutes ces attaques, qui devraient davantage polariser notre attention et susciter nos réactions et nos luttes, la Turquie n'est pour rien et encore moins les travailleurs turcs !

Nos ennemis s'appellent Seillière, Dassault, Bouygues, Chirac ou Raffarin. C'est eux qui profitent de la situation en baissant nos salaires, en augmentant nos charges de travail. C'est eux qui précarisent, qui suppriment des emplois. Et ils sont bien français. Si nos principaux ennemis sont les patrons français, les travailleurs turcs, eux, sont nos frères de classe !

Éditorial des bulletins d'entreprises « L'Étincelle » publiés par la minorité du 20 décembre 2004

Convergences Révolutionnaires n° 36 (novembre-décembre 2004)
bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Délocalisations, chômage et démagogie chauvine

Articles : Paix européenne et guerre impérialiste – Loi Perben et justice à la tête du client – L'hôpital public mis au régime sec – Les accords de collaboration de classe signés par la CGT à la SNCF et à La Poste – La réélection de Bush : faut-il désespérer des travailleurs américains ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euros, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Industrie pharmaceutique

La Bourse ou la vie

Après le retrait il y a trois mois du Vioxx, un anti-inflammatoire du laboratoire américain Merck, utilisé par les malades souffrant d'arthrose, un médicament de la même classe thérapeutique, le Celebrex des laboratoires Pfizer, est sur la sellette et son retrait du marché envisagé. Ces deux médicaments avaient pourtant de réelles qualités pour leurs fabricants, puisque leur chiffre d'affaires annuel dépassait le milliard de dollars, faisant de Merck et de Pfizer des géants de l'industrie pharmaceutique.

Mais ils présentaient aussi le défaut d'entraîner des effets secondaires graves. Le Vioxx est soupçonné d'avoir provoqué en cinq ans plus de 150 000 crises cardiaques et entraîné 27 785 décès. Quant au Celebrex il serait responsable de risques multipliés par 2,5 de faire une crise cardiaque ou un accident cérébral.

En fait le problème n'est pas que ces produits aient des effets secondaires, car tout médicament efficace peut en présenter. Ce devrait être justement le travail des laboratoires d'en dresser la liste, d'en vérifier la dangerosité et, dès leur

reconnu coupable quatre fois et 63 dossiers sont en cours.

Pourtant il existe en France, comme en Europe ou aux États-Unis, des agences gouvernementales officiellement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Mais elles manquent de moyens humains et matériels pour s'opposer à ses pressions. Ainsi le budget de l'Agence européenne est fourni à 70 % par l'industrie pharmaceutique, en fait juge et partie. Quant à la FDA, agence américaine du médicament, elle a purement et simplement essayé de licencier un de ses directeurs adjoints qui, après le retrait du Vioxx, avait cité cinq médicaments responsables de graves effets secondaires mais encore en vente.

Le directeur général de la Santé en France, William Dab, déclare hypocritement : « Les laboratoires doivent prendre conscience qu'ils ne sont pas des industries comme les autres mais des industries de santé publique ». Mais justement les laboratoires sont avant tout des industries et leur ligne de conduite est dictée par leurs chiffres de vente et la valeur de leurs actions. Et s'il faut, pour que ces chiffres soient bons, faire la sourde oreille devant des études gênantes ou



apparition, de se poser la question du retrait éventuel du médicament. Mais les laboratoires, pressés par leurs actionnaires, font la sourde oreille, dès que des problèmes apparaissent. Un rapport accablant contre le laboratoire Bayer nous apprend qu'il connaissait, dès 1998, les risques de son médicament anticholestérol, retiré finalement du marché en 2002 après avoir provoqué 52 décès. Et c'est la même chose pour le Vioxx ou le Celebrex dont on nous dit maintenant que leurs fabricants connaissaient leurs risques cardiaques depuis des années... mais ont choisi de se taire.

Un autre exemple de cette politique délibérée est donné par les procès du Distilbène, hormone de synthèse, fabriquée par UCB et censée prévenir les fausses couches. Ce produit a été prescrit en France jusqu'en 1977, alors qu'il avait été interdit dès 1971 aux États-Unis. Il est responsable de cancers et de malformations génitales chez les enfants des femmes enceintes qui l'avaient utilisé. Il a fallu près de trente ans pour que les victimes ou leurs familles puissent se faire entendre : depuis 2002, UCB a été

faire pression sur les médecins ou les agences de la Santé, qu'à cela ne tienne.

Ce qui compte, c'est le cours des actions des laboratoires. Pour eux, la plus grande catastrophe, c'est la chute brutale en Bourse de l'action Merck, qui a perdu 47 % de sa valeur depuis le retrait du Vioxx, ou de celle de Pfizer (-10 % en une journée). Le risque majeur serait que cette industrie, parmi les plus rentables du monde (cinq des dix plus grosses sociétés mondiales sont des laboratoires pharmaceutiques), n'attire plus les placements boursiers.

Pendant ce temps, Merck vient de doter 230 responsables du groupe de « parachutes dorés » en cas de liquidation, de vente ou de fusion avec une autre société : une prime de départ comprise entre 1,5 et 3 fois leur salaire annuel plus un bonus. Et un fonds de pension de l'État de New York traîne Merck en justice, pour avoir... fait perdre des milliards de dollars aux actionnaires.

C'est clair, quand ces gens-là parlent de santé, ils pensent à la fortune des actionnaires et des dirigeants des laboratoires pharmaceutiques.

Cédric DUVAL

• Après le drame de Pau

Psychiatrie sinistrée et misère des hôpitaux publics

Le meurtre d'une infirmière et d'une aide-soignante dans les locaux de l'hôpital psychiatrique de Pau, dans la nuit du 17 au 18 décembre, pendant leur service, a eu un retentissement national. Au-delà du drame humain et des circonstances dans lesquelles les meurtres ont pu être commis, l'affaire met en cause les conditions de soins dans cet hôpital, et plus généralement la prise en charge des malades psychiatriques par le secteur public dans tout le pays.

Le ministre de la Santé Douste-Blazy, lui-même, a dû reconnaître ce lien, puisqu'une de ses premières annonces a été celle du gel de toutes les fermetures de lits en cours dans les hôpitaux publics psychiatriques. Ce qui n'a pas empêché par la suite Douste-Blazy de proposer également une mesure gadget, destinée à son public le plus borné : la liaison téléphonique directe des hôpitaux psychiatriques avec les commissariats de police. Comme le disaient des membres du personnel soignant des hôpitaux psychiatriques : « *Si on se retrouve isolé face à un incident grave, on n'aura pas le loisir de passer un coup de fil* ».

Il n'empêche que la situation indigne de la psychiatrie publique a été mise en accusation. Tout d'abord le personnel de l'hôpital de Pau était en lutte depuis des semaines contre les réductions d'effectifs, 54 postes sur le millier existant étaient remis en cause. Mais bien au-delà, c'est l'ensemble de la psychiatrie publique qui, à l'image des restrictions et des économies imposées à tous les établissements publics de santé, a eu à faire face aux réductions tragiques de moyens et de personnels.

Tous les gouvernements, de gauche comme de droite, depuis plus de vingt ans, ont réduit les dépenses pour les services de santé, entièrement financées par la Sécurité sociale, car on ne peut pas alléger toujours plus les cotisations du patronat sans se priver des moyens de les faire fonctionner correctement. La psychiatrie publique a été en première ligne de ces coupes claires. Il faut dire que pour

son malheur, par rapport à ce qui se passe pour d'autres secteurs spécialisés où il existe des services de pointe, dans les hôpitaux publics, les patients souffrant d'affections psychiatriques et appartenant à des familles riches bénéficient depuis toujours d'établissements privés spécialisés, chers, où la prise en charge des malades est assurée avec bien plus de moyens que dans le secteur public.

L'hôpital psychiatrique public est donc resté le parent pauvre de cette spécialité. C'est en partie ce qui explique que, dans la grande misère des hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques soient souvent dans le peloton de tête.

Les différents gouvernements se sont abrités, pour justifier leur politique, derrière les avancées réelles ou supposées dans le traitement des maladies mentales. Depuis les années soixante, des psychiatres ont remis en cause l'hospitalisation des malades comme meilleure solution thérapeutique, et revendiqué la prise en charge de ceux-ci dans des structures ouvertes, près de leur lieu de vie. Cela représentait en soi, certainement, dans nombre de cas, un progrès, à condition d'avoir les moyens, en particulier humains, en médecins, infirmiers et aides-soignants, d'assurer un vrai suivi des malades à l'extérieur. Et il s'agit de moyens encore plus importants que dans le cas d'une hospitalisation.

Seulement, si on a massivement fermé les lits dans les hôpitaux psychiatriques, parfois même fermé des hôpitaux entiers, il n'y a jamais eu de créations de structures alternatives à l'hôpital à la hauteur des besoins. Les malades ont été sortis des hôpitaux pour être abandonnés à eux-mêmes, aux bons soins de leur famille quand ils en ont une sur laquelle ils peuvent compter... ou réduits à la rue, où beaucoup prennent le chemin des prisons où ils n'auraient normalement rien à faire. On n'a pas formé des psychiatres ni embauché du personnel soignant en nombre suffisant. Il manque des centaines de médecins psychiatres aujourd'hui dans les hôpitaux publics, demain des milliers, il manque des milliers d'infirmiers,

d'aides-soignantes et d'ASH.

Les syndicats de médecins et du personnel ont réclamé à cette occasion un plan d'urgence pour la psychiatrie. Ils ont tout à fait raison, mais ce qui est en jeu, au-delà du cas spécifique de la prise en charge des malades mentaux, c'est d'exiger des gouvernants quels qu'ils soient, les moyens nécessaires pour toute la santé publique et les établissements de soins qui en dépendent.

Paul SOREL



Le ministre de la Santé essayant de distribuer quelques belles paroles en guise de palliatif...

• Hôpital Sainte-Anne (Paris)

Une régression continue depuis 20 ans

À l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, comme dans d'autres hôpitaux, la méthode bien rodée pour réduire les effectifs a consisté, lorsqu'un chef de service partait à la retraite, à fusionner son ancien service avec un autre. Cela se voulait une mesure indolore. Mais l'administration s'est servie de cette mesure pour inventer la notion de « doublon » (deux services remplissant la même fonction), avec comme conséquence la fermeture de lits ! Dans le même temps, des structures d'accueil externes à l'hôpital furent mises en place et cela bien souvent avec l'aval du personnel, qui pensait mettre en place des structures efficaces. Il s'agissait de dispensaires, de services de jour et de nuit installés dans des locaux privés, de foyers, d'appartements « thérapeutiques » situés dans les différents arrondissements de Paris qui dépendent de l'hôpital Sainte-Anne.

Cette évolution correspondait en même temps à un désir des soignants, souvent suggéré par la littérature médicale en vogue, d'« ouvrir les portes de l'hôpital, faire disparaître l'asile pathogène pour ouvrir sur l'extérieur, la vie ».

Pour faire avaler la pilule au personnel, l'administration disait « *on ferme un lit, en échange, on ouvre une place dans un service extra-hospitalier* ». Mais les postes de soignants disparaissaient aussi peu à peu, sous prétexte que les lits fermaient et qu'il y avait moins besoin de soignants pour l'extra-hospitalier ! Les départs en retraite ou autres ne furent

pas remplacés. À Sainte-Anne (2 200 employés sans compter les médecins) la direction, aujourd'hui, reconnaît du bout des lèvres qu'il manque plus de 270 soignants, les syndicats en déclarent 500.

Avec les 35 heures sans embauche, les conséquences ne se sont pas fait attendre. Il y avait encore moins de soignants dans les services, les équipes de nuit furent démunies, des aides-soignants remplacèrent les infirmiers, des journées de travail étaient doublées pour pallier au pied levé l'absence des collègues. Des jours de repos furent supprimés ou déplacés, des lits et services fermés pour que le personnel puisse prendre les vacances d'été. Ce fut le règne des heures supplémentaires à tout va, on employa des vacataires, des intérimaires sans formation, en particulier dans le domaine de la maladie mentale, malheureusement incapables de venir au secours d'un collègue ou d'un patient agité !

On nous raconte que les patients ne doivent plus être hospitalisés trop longtemps, trois semaines pour juguler la crise, au-delà ils doivent être suivis à l'extérieur. C'est en tout cas ce qui est imposé aux médecins par la Sécurité sociale. Si les malades n'ont pas de logement, de famille, ils se réfugient non loin de l'hôpital Sainte-Anne dans les hôtels miteux, sous les ponts, dans le métro. Ils ne sont pas livrés sans viatique à la jungle des villes : à leur sortie de l'hôpital, ils reçoivent... la liste des associations caritatives à contacter.

Il n'est pas rare, pour nous

soignants, de rencontrer un ancien patient de l'hôpital allongé dans un coin de porte de la capitale ou dans le métro, sans soins, incapable de se lever et de s'alimenter, alors que pendant des années, il a été suivi dans un des services où nous travaillons.

Suivre les patients pendant des années, les entourer, éviter les crises, suivre l'évolution de la maladie, tout cela devient impossible. Bien des malades dangereux parce que non soignés sont dans la rue, ou soignés en « extra-hospitalier », alors qu'ils devraient être hospitalisés, de leur point de vue comme du point de vue de leur entourage.

Comme le nombre de lits et de soignants, médecins et infirmières, est largement en dessous des besoins, faire soigner aujourd'hui un patient dans un hôpital, qu'il vienne seul ou accompagné de sa famille, emmené par les pompiers, sur demande du médecin de famille, cela devient très difficile. Il n'est pas rare d'attendre un délai d'un mois pour avoir un rendez-vous avec un psychiatre dans un dispensaire. Quant aux psychiatres en cabinet privé classé secteur 2, le délai pour un rendez-vous est plus court, mais il faut payer plus cher les dépassements d'honoraires non pris en charge par la Sécurité sociale.

Un exemple de plus, et combien douloureux, de la grande misère des hôpitaux !

Correspondant LO



• Le viaduc de Millau

Un pont d'or pour les affairistes

Au cœur du Larzac, Millau est désormais célèbre – autrement que pour ses bouchons routiers de l'été – par son superbe viaduc, vitrine de la technologie de pointe. Mais si c'est un soulagement pour les automobilistes, des affairistes de toute sorte attendent des bénéfices aussi juteux que durables.

Tout a été dit sur les prouesses techniques : 2,46 km de long, en acier et en béton, avec une pile de 342 mètres au-dessus du Tarn. Jusqu'aux services météorologiques qui ont été capables de déceler les dix sortes de vents qui balaient la vallée et de les mesurer pour en déduire l'emplacement très précis des grues du gigantesque chantier afin qu'elles résistent aux vents tourbillonnants.

3 500 ouvriers y ont travaillé jour et nuit pendant deux ans, par roulement. Chaque jour, il y en avait 500 sur le chantier. Chose exceptionnellement heureuse : aucun accident grave ne s'est produit.

Cela valait bien une fastueuse inauguration à la mi-décembre, en présence de Chirac et de 1 500 invités. Elle a coûté la bagatelle d'un million d'euros, tous frais payés par Eiffage, la société chargée de la construction qui avait enlevé le marché.

Pour les capitaux privés, c'est un investissement jugé très rentable et garanti pour une longue durée. Il y a d'abord le péage : 4,90 euros pour les voitures en ce moment, car le prix grimpera à 6,50 euros en été, et 24,30 euros pour les camions.

Eiffage espère bien récupérer ses 400 millions d'euros en dix

ans, alors qu'elle a une concession de l'ouvrage pendant 75 ans, jusqu'à fin 2079. Avec des dividendes importants attendus : 15 % d'intérêt par an.

C'est le ministre communiste Gaysot qui a tenu, en signant le contrat avec Eiffage, à ce qu'il y ait un péage pour la traversée du viaduc, et cela malgré des oppositions au sein même du PCF.

Ensuite la ville de Millau espère aussi quelques retombées financières. Cela compensera peut-être un peu, grâce à une taxe professionnelle qui sera calculée à partir du chiffre d'affaires qu'Eiffage voudra bien publier, l'industrie du cuir qui périclite dans la ville.

Autre exemple de bénéfices escomptés : du côté des grosses sociétés de transports routiers. Le péage du viaduc sur l'autoroute A75 leur reviendra moins cher

que le passage par la vallée du Rhône, tout le reste du trajet entre Clermont-Ferrand et Béziers étant gratuit. Du coup, le trafic poids-lourds va s'intensifier considérablement. On prévoit jusqu'à 5 000 camions par jour au lieu des 1 500 actuellement. Les répercussions d'un tel trafic risquent de se faire sentir jusqu'à Clermont-Ferrand où certains élus, ainsi que les Chambres de commerce, font déjà campagne pour la mise en chantier de gros travaux de contournement complet de la capitale auvergnate.

Quant à la spéculation immobilière, elle n'est pas spécialement à la traîne. Que ce soit pour des résidences secondaires, l'hôtellerie ou la restauration, le prix des terrains est en train de flamber. À partir de Millau et surtout autour de Béziers, les ter-

rains disponibles sont déjà vendus. Les agences immobilières elles-mêmes ne peuvent plus satisfaire les demandes, alors que le prix du mètre carré, de 3 000 à 4 000 euros, atteint le niveau de celui de la Côte d'Azur.

Ce viaduc, s'il est bienvenu pour les automobilistes, se révèle donc aussi comme un pont d'or pour les agences immobilières et de tourisme, les grosses sociétés de transport par camion, la société Eiffage et les banques qui lui sont liées. Pour tous ceux-là, il est un cadeau de Noël somptueux qui, selon leurs calculs, devrait apporter sa manne pendant des dizaines d'années. Ces alchimistes des temps modernes savent transformer des centaines de milliers de tonnes d'acier et de béton en leur pesant d'or.

Correspondant local

• Lyon

Stationnement payant : racket aux dépens des habitants

À Lyon, la lutte contre le stationnement payant continue dans plusieurs quartiers, les habitants sont mobilisés contre l'augmentation des tarifs des parkings, et contre l'installation de nouveaux horodateurs.

Les parkings payants sont gérés par Lyon Parc Autos, détenu à près de 62 % par les collectivités locales (ville de Lyon, Communauté urbaine et département du Rhône). Il existe un abonnement pour les résidents et les autres utilisateurs, ainsi qu'un abonnement nocturne menacé de suppression. La Communauté urbaine a jugé les tarifs insuffisants et a décidé de les augmenter d'au moins 80 % d'un coup : des abonnements passeront de 53 euros à 90 euros, d'autres de 76 euros à 140 euros. Les tarifs parcmètres pour résidents passeront de 2 euros à 2,50

euros par jour. Il est prévu aussi un abonnement « domicile » qui n'autorise à sortir sa voiture que quinze fois par mois. Au-delà, il faudra payer 5 euros par sortie.

En supprimant des places de stationnement et en étendant le stationnement payant, la municipalité gauche plurielle de Lyon dit vouloir mener une politique dissuasive envers l'utilisation des voitures. Le projet est de rendre payantes 8 500 places supplémentaires.

Mais finalement, à l'encontre du but recherché, cela incite à prendre la voiture pour aller travailler car il coûte trop cher de la laisser dans la rue ou au parking. Par contre, cela fait rentrer de l'argent : en 2004, les 15 000 places de stationnement payantes ont rapporté 4,8 millions d'euros.

À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas vraiment d'amélioration des transports en commun et que leur prix augmente régulière-

ment (le ticket unité est à 1,40 euro).

Dans le quartier de la Croix-Rousse, les habitants ont réagi à la transformation, le 1^{er} janvier 2005, de plus de 1 000 places gratuites en places payantes (voir LO n° 1897). Après plusieurs manifestations de 150 à 300 personnes, ils sont venus à plus de 700 à la réunion organisée, mercredi 15 décembre, par le maire d'arrondissement.

Le responsable aux transports à la Communauté urbaine, Jean-Louis Touraine, a tenté d'expliquer que tout cela était pour notre bien. Mais il a dû lui-même reconnaître que « c'est difficile à expliquer et difficile à comprendre ». Pour lui, quand on a les moyens d'entretenir une voiture et d'acheter de l'essence, on peut bien payer un forfait de 24 euros par mois pour garer sa voiture dans la rue... si l'on y trouve une place.

C'est sous les huées que ce

responsable a dû abrégé puis renoncer. Les résidents se sont largement exprimés, montrant en quoi cette mesure est aberrante et pénalise les plus pauvres. Dans ce quartier qui compte encore de nombreux habitants de milieu populaire, ceux-ci ont l'impression qu'on veut les chasser pour les remplacer par des habitants plus fortunés, d'ailleurs de plus en plus nombreux. Deux personnes, très applaudies, ont exprimé leur regret d'avoir voté PS.

Les responsables présents n'ont répondu à aucune question et la réunion s'est terminée sans décision. Mais samedi 18 décembre, alors qu'une nouvelle manifestation a regroupé une centaine de personnes, Touraine a annoncé que le paiement du stationnement à la Croix-Rousse était reporté d'un mois, qui tiendra lieu de « concertation ».

Lundi soir 20 décembre a eu lieu une nouvelle manifestation

de plus de 400 personnes devant l'Hôtel de Ville, appelée par des associations de plusieurs arrondissements concernés.

Pendant une heure et demie, dans le froid, sous les fenêtres du Conseil municipal, les manifestants ont sifflé, hué et crié : « Parc-mètres, racket ; Lyon Parc Autos, escrocs », « Collomb démission » et « Les guignols au balcon ». Le maire, Gérard Collomb, et son adjoint, ont fini au bout d'une heure par recevoir une délégation. À sa sortie, l'un des représentants de la délégation a annoncé que les projets étaient gelés pour deux mois, pendant lesquels il y aura des discussions avec les associations et que, comme on n'obtiendrait pas le retrait, il fallait réfléchir à des propositions à faire. Mais pour les manifestants, la seule proposition à faire, c'est le retrait du projet de racket des automobilistes.

Correspondant local

• Troupes coloniales

Bons pour le casse-pipe, pas pour la pension

M. Mekachera, ministre des Anciens combattants du gouvernement Raffarin, vient de visiter 23 anciennes colonies pour y rencontrer les quelque 80 000 anciens combattants de l'armée française. Les anciens combattants des troupes coloniales souhaitent toucher les mêmes pensions que les anciens combattants français.

Le ministre leur a naturellement servi le discours habituel : « Nous ne paierons jamais assez pour ce que les combattants [coloniaux] ont apporté à notre pays et à la cause de la liberté en Europe ». Lors de la Deuxième Guerre mondiale, comme pendant la Première, l'armée française a largement employé les troupes coloniales. « Force noire, à consommer avant l'hiver », disaient les généraux français dans les tranchées de 1914-1918. Les tirailleurs sénégalais et les goumiers marocains étaient aussi en première ligne en juin 1940. La situation militaire a fait qu'ils constituaient une grande partie de l'infanterie française lors du débarquement de Provence, l'été

1944, et lors de la bataille d'Alsace, l'hiver 1944. Pendant ces deux batailles, les plus meurtrières pour l'armée française, entre la moitié et les deux tiers des morts étaient des soldats coloniaux.

Ces troupes, évidemment encadrées par des officiers français, étaient là pour faire valoir le « droit » de l'impérialisme français à conserver ses colonies, c'est-à-dire, entre autres, à envoyer les colonisés se faire tuer pour les intérêts des colonisateurs. Elles étaient loin de n'être constituées que de volontaires, il y avait la conscription, obligatoire comme sur le territoire de la métropole. Le colonisé n'avait pas les droits du citoyen français mais il en avait les devoirs, impôts et service militaire en temps de guerre. De plus, les soldats d'Afrique noire étaient souvent enrôlés de force, raflés purement et simplement dans les villages de brousse.

À la fin de la guerre, les soldats démobilisés sont devenus des anciens combattants. Mais, au fur et à mesure que les anciennes colonies accédaient à l'indépendance, les pensions de leurs

anciens combattants étaient « cristallisées », c'est-à-dire bloquées. Ainsi, aujourd'hui, la pension d'un ancien combattant marocain est de l'ordre de 60 euros par trimestre, dix fois moins que celle d'un Français ayant les mêmes états de service.

Devant cette injustice criante et totalement contradictoire avec le discours officiel (l'État français est supposé avoir des rapports

d'égalité et de fraternité avec ses anciennes colonies...), le gouvernement a fait un geste. M. Mekachera a dit à ces vieillards à qui on n'avait offert jusque-là que des médailles et des discours... qu'il n'était pas question de verser l'arriéré, ni même de payer la même chose qu'aux Français de France. La justice, pour le gouvernement, c'est d'augmenter un peu les pensions et de verser en

fonction du niveau de vie du pays, de quoi acheter par exemple « 200 kilos de sucre » répétait le ministre aux anciens. Pourquoi pas des verroteries et des coupons de tissu ?

Un ancien combattant africain a dit : « Pour se faire tuer on est des Français, mais après on est des nègres », c'est toujours ce que pense le gouvernement français.

Paul GALOIS



Tirailleurs sénégalais à l'entraînement en décembre 1939. Ils ont versé leur sang, la France n'a pas versé l'argent...

AFP

• Il y a soixante ans, le 1^{er} décembre 1944

Le massacre du camp de Thiaroye

Le 9 novembre dernier, l'armée française tirait sur les manifestants devant l'hôtel Ivoire d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire, et faisait officiellement une dizaine de morts. Soixante ans auparavant, presque jour pour jour, le 1^{er} décembre 1944, l'armée française tirait et massacrait d'autres manifestants africains, combattants de la Seconde Guerre mondiale, parce qu'ils avaient osé protester contre leur sort. Les années passent mais le comportement de l'impérialisme français à l'égard des peuples qu'il a colonisés est toujours aussi méprisant et criminel.

La Seconde Guerre mondiale n'était pas encore terminée lorsque le gouvernement provisoire de De Gaulle, reconnu officiellement depuis octobre 1944, renvoya chez eux les bataillons de « tirailleurs sénégalais », dont de nombreux soldats qui avaient été prisonniers dans les camps de concentration nazis. Comme lors de la Première Guerre mondiale, il s'agissait de troupes

recrutées (enrôlées de force, plus exactement) dans les colonies françaises d'Afrique noire : au Sénégal mais aussi au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Tchad, au Soudan, au Niger, etc.

De retour au Sénégal, plus d'un millier de ces soldats furent entassés dans le camp de Thiaroye, dans la banlieue de Dakar, pour attendre leur démobilisation. Parqués dans des conditions particulièrement lamentables, ils furent désarmés, leurs uniformes remplacés par un accoutrement humiliant, mal nourris et mal traités. Et surtout, les indemnités de démobilisation et autres primes de guerre, données aux Blancs sans délai, se firent attendre avant d'être versées très partiellement. Poussés à bout, ces hommes, qui avaient combattu durement sur plusieurs fronts, en Europe et en Afrique du Nord, pour la « libération » d'un pays qui n'était pas le leur, qui n'avaient aucune raison d'accepter un traitement différent de celui des soldats blancs, aux côtés desquels ils avaient subi la guerre, finirent par se révolter.

Le 30 novembre 1944, ils prirent donc en otage le général français responsable du camp et ne le libérèrent qu'après avoir obtenu la promesse que leurs revendications seraient satisfaites. Mais la nuit même de sa libération, les blindés français donnèrent l'assaut aux tirailleurs désarmés, faisant une trentaine de morts et autant de blessés, bien qu'il n'y ait jamais eu de reconnaissance officielle du nombre de victimes. Le camp fut entièrement détruit mais auparavant, les morts furent enterrés à la hâte par les survivants. Un certain nombre d'entre eux purent enfin rentrer dans leurs villages, sans avoir touché aucune des sommes promises. Mais la majeure partie des survivants furent condamnés pour « insubordination », à des peines de deux à trois ans de prison ferme, peines qui ne furent amnistiées qu'en avril 1947, lors d'une tournée dans les colonies françaises d'Afrique occidentale du président de la République Vincent Auriol.

Pendant de longues années, ces faits furent totalement occul-

tés par l'armée et l'administration coloniales qui exerçaient une certaine terreur contre tous ceux qui les évoquaient. Même au Sénégal, la population n'en eut que très peu connaissance. Il fallut une dénonciation de Senghor et de Lamine Gueye, dirigeants politiques sénégalais, pour que les faits soient plus connus, avant d'être enfin reconnus par l'armée et le gouvernement français. En 1988, un film de Sembène Ousmane a

relaté cette page sanglante du colonialisme. Enfin en août dernier, un ex-ministre français, Pierre-André Wiltzer, s'exprimant au nom de Chirac, a qualifié le massacre de Thiaroye de « tragique et choquant et qui salit l'image de la France ». C'était peu de temps avant cet autre massacre, de civils cette fois-ci, devant l'hôtel Ivoire en Côte-d'Ivoire.

Lucienne PLAIN

Au sommaire de
LUTTE DE CLASSE n° 85
(décembre 2004 - janvier 2005)

Textes du 34^e congrès de Lutte Ouvrière

- La situation internationale
- Motion sur la situation en Côte-d'Ivoire
- La situation économique mondiale
- Les délocalisations
- La situation intérieure
- Les élections 2002-2004
- Nos orientations pour 2005
- Motions à propos du référendum sur la Constitution européenne

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• AMTE – Besançon

Une semaine de grève

Dans cette holding familiale regroupant environ 300 salariés, la direction rogne au fil des années sur les salaires, et les conditions de travail se dégradent. La prime de participation, qui fut un temps l'équivalent d'un 13^e mois, s'est réduite progressivement à la portion congrue. La direction s'assoit allègrement sur le droit du travail, les heures supplémentaires ne sont pas payées à taux majoré, l'organisation du temps de travail se plie exclusivement aux nécessités de la production. Pourtant, l'entreprise a été largement bénéficiaire ces dernières années, mais la patronne a

préféré investir dans de nouvelles productions, au prix de la dégradation des conditions de vie des travailleurs.

Alors, lorsque la direction a décidé de supprimer les bons d'achat de 30 euros à Noël, la coupe était pleine et 85 salariés, la moitié de l'effectif de production, ont débrayé à l'appel de la CFDT, puis voté la grève. Les revendications concernaient les bons de Noël, mais également l'augmentation des salaires en fonction du coût de la vie, de meilleures conditions de travail, ainsi qu'un 13^e mois. Deux jours plus tard, la direction ne voulant céder sur rien, les grévistes ont organisé un barrage filtrant devant les sites de production, et bloqué ainsi l'arrivée de matière et la sortie des pièces. Prise de colère, la direction a d'abord tenté différentes manœuvres d'intimidation et porté plainte contre le blocage du site après qu'il avait été constaté par huissier. Elle a même tenté de faire sortir des pièces en passant par un champ voisin, ce qui a valu à tous une bonne partie de rigolade en voyant la fille de la patronne s'embourber dans un fossé avec sa voiture de fonction...

Le vendredi, les négociations étant au point mort, les grévistes ont décidé de continuer le blocage, et ont passé le week-end dehors. Malgré le froid, l'ambiance était chaleureuse, et les grévistes ont reçu la visite de nombreux travailleurs et de syndicalistes venus leur apporter leur soutien.

Enfin, les négociations ont repris le dimanche et, ayant obtenu la plupart de leurs revendications à l'exception du 13^e mois, les grévistes ont voté la reprise le dimanche après-midi, après une semaine de grève. La direction a accordé le paiement majoré des heures supplémentaires, le travail du samedi ne sera plus imposé, le bon de Noël est

rétabli, les frais de fonctionnement du CE seront payés par la boîte, une augmentation générale des salaires sera accordée qui ne pourra être inférieure au coût de la vie, ainsi qu'une prime de participation annuelle de 500 euros minimum si l'entreprise dégage des bénéfices ; quant aux heures de grève, elles pourront être prises en congés annuels.

Chacun était satisfait d'avoir fait ravalier sa morgue à la direction, et d'avoir montré que les travailleurs d'AMTE n'allaient pas se laisser faire indéfiniment. Comme le disait un gréviste, ce ne sera plus comme avant.

Correspondant local

• La Poste Cdis - Beauvais (Oise)

Débrayage réussi

La Poste a fait grand bruit autour des « Accords de Vaugirard » qu'elle a signés avec la majorité des organisations syndicales, comprenant l'embauche en CDI de 10 000 CDD et l'octroi d'une prime exceptionnelle de 150 euros à tout le personnel du service Courrier. Elle se vante entre autres des « mesures fortes en faveur des postières et des postiers », qu'elle envisage de prendre, en particulier pour ceux qui constituent « la population la plus fragile ».

Mais la réalité est bien différente.

C'est ainsi qu'au Centre de Distribution du Courrier (Cdis) de Beauvais où nous sommes un effectif de 137 dont à peu près 80 facteurs, les pressions sur les « postières et les postiers » sont permanentes.

Pour essayer de faire distribuer à l'heure le courrier des entreprises malgré le manque d'effectifs, la direction n'a rien trouvé de mieux que de demander aux huit personnes du service Cedex de venir travailler une demi-heure plus tôt à 5 h au lieu de 5 h 30, et même 3/4

d'heure plus tôt pour certains. Cela, contre le paiement exceptionnel de dix heures supplémentaires, uniquement pendant la période d'essai. Mais comme le disent les collègues : « Les heures sup, cela ne change rien au fait que c'est dur de se lever le matin. » Et la majorité d'entre eux refusent ces horaires.

Le personnel du service Paquets est lui aussi débordé en cette période de Noël. Pour arriver à tout passer, on est amené à rallonger les tournées, mais sans rallonge en monnaie ! Cela n'empêche pas les chefs de nous harceler pour un oui, pour un non, pour un code barre mal placé par exemple. Ailleurs, c'est une factrice remplaçante qu'on change de tournée au dernier moment, pour la placer devant une montagne de courrier, et sans aucune aide : ce jour-là, elle est rentrée de tournée plus de deux heures en retard. Rien d'étonnant à ce que certains craquent !

Il y aurait évidemment moyen de remédier à tout cela en embauchant. Trois CDD

étaient avec nous encore en novembre. Mais la direction prétendait ne pas pouvoir les faire travailler en décembre, sous prétexte que les effectifs seraient au complet.

Lundi 13 décembre, la quasi-unanimité du personnel a signé une pétition de soutien aux collègues du Cedex qui refusent les nouveaux horaires, à ceux des Paquets qui en ont assez des pressions, aux CDD qui voudraient du travail. Le lendemain, tout le monde a participé de bon cœur à un débrayage d'un quart d'heure. Prévenu du débrayage, le chef d'établissement est venu nous faire un discours, pour tenter de nous convaincre qu'il avait raison, au nom de la réussite éternelle de la concurrence et de l'échec du communisme !

Mais quelques jours plus tard, revenant sur terre, il annonçait qu'il renonçait à son projet de réorganisation du Cedex et que les trois CDD auraient du travail.

Correspondant LO



Grève et manifestation le 18 juin 2004.

• Renault Truck Vénissieux (Rhône)

Une bonne réaction

Chez Renault Truck à Vénissieux, en banlieue de Lyon, l'accord RTT se décline différemment suivant les secteurs. Deux régimes s'appliquent dans l'établissement : un régime cyclé donnant droit à un jour de RTT toutes les trois semaines et un régime annuel avec seulement 10,5 jours et 10 minutes de pause supplémentaire, et une partie des jours à libre disposition.

Au secteur Pièces de Rechange, qui regroupe 300 ouvriers et 200 ATAM (Techniciens et Agents de maîtrise) et cadres, tout le monde bénéficiait du régime cyclé. La direction Pièces de Rechange aurait bien voulu récupérer cinq jours par salarié, en basculant certains secteurs dans le régime des 10,5 jours annuels.

Les travailleurs concernés, dans leur immense majorité, ayant vite fait leur calcul, ont refusé cette modification et devant ce refus, la DRH a décidé de redéfinir les modalités de prise des jours de RTT, dans un sens strict et restrictif, ce qui était une forme de chantage. Et l'a communiqué largement dans les ateliers et bureaux.

Jusqu'à là, du fait de l'activité spécifique du secteur des Pièces de Rechange, un calendrier de prise des jours de RTT était établi avec une certaine souplesse, en bonne intelligence entre les compagnons et la hiérarchie. C'est cette souplesse que la direction voulait retirer en instaurant un calendrier individualisé et rotatif (un jour RTT une fois le lundi, puis le mardi, puis le mercredi, etc.). De plus, elle a voulu modifier la règle de prise des

congés d'été en imposant quatre semaines consécutives, alors que là aussi existait une certaine souplesse.

Tout cela a fait beaucoup discuter et, à l'appel de la section CGT des Pièces de Rechange, un débrayage a été organisé à l'occasion de la réunion de délégués du personnel le 7 décembre. Les plus convaincus ont entraîné les hésitants, et on a pu voir des travailleurs qui n'avaient jamais fait grève se joindre au cortège. Plusieurs secteurs comptaient 100 % de grévistes. Quand les différents groupes ont convergé vers le lieu de la réunion, il y avait 150 grévistes et une chaude ambiance.

Plus les travailleurs envahissaient la salle, et plus la direction blémissait. La DRH a d'abord défendu son projet, ne voulant rien lâcher. À maintes reprises elle a essayé d'expliquer sa nouvelle méthode (contredisant ses propres écrits que les militants avaient fait circuler dans les ateliers). Plusieurs salariés lui ont fait remarquer qu'ils savaient lire et qu'elle était suffisamment payée pour réfléchir à nouveau.

Vu la tournure des événements, le chef de centre, inquiet pour son « business », a jugé plus raisonnable, au bout d'une heure, de retirer le projet de la direction.

Cette action a redonné confiance. Certains ont demandé : et quand est-ce qu'on remet ça ?

Correspondant LO

• Dunkerque

Les « veuves de l'amiante » manifestent

« Nos empoisonneurs doivent être jugés sans délai. » C'est cette banderole qui ouvrait la manifestation organisée le mercredi 15 décembre par l'Ardeva et la CGT et menée par des dizaines de femmes de victimes de l'amiante.

Elles portaient les photos de leurs maris morts d'un cancer provoqué par l'inhalation de l'amiante au cours de leur travail dans les chantiers navals, la sidérurgie, le bâtiment.

Les 300 manifestants, autour du Palais de justice, ont dénoncé le refus d'un juge de Dunkerque en décembre 2003, puis de la cour d'appel de Douai en juin dernier, de traduire au tribunal correctionnel, après sept ans de procédures, les entreprises responsables.

La nocivité de l'amiante est connue depuis 1906. Des maladies professionnelles dues à son utilisation ont été reconnues depuis 1945. Mais il a fallu attendre 1997 pour que l'amiante soit interdit ! Tout cela pour le profit des entreprises productrices et utilisatrices.

Une forte délégation de l'usine sidérurgique dunkerquoise des Dunes dénonçait le fait que leur entreprise, comme de nombreuses autres, n'est toujours pas classée site amianté, parce que, d'après le patron, le départ immédiat de 400 salariés en préretraite mettrait en cause sa pérennité. Comme s'il n'y avait pas suffisamment de chômeurs à former et embaucher !

C'est le gouvernement qui cherche aussi à limiter au maximum le nombre de préretraites

qu'il devrait payer à des centaines de milliers de travailleurs supplémentaires, alors que la loi a dérogé le patronat de toute responsabilité financière et

judiciaire.

À la fin de la manifestation, le responsable de l'Ardeva a rappelé que cette manifestation serait suivie d'autres à Dun-

kerque, d'abord le 12 janvier, puis toutes les trois semaines pour maintenir la pression. Il a souhaité que les marches s'étendent à tout le pays et qu'elles

convergent à Paris pour obtenir que les responsables de cette catastrophe sanitaire soient jugés.

Correspondant local

• Préretraites amiante

Ni l'État ni les patrons ne veulent payer

Le ministère du Travail vient de rejeter les dossiers de 63 établissements, les plus importants, sur un peu plus d'une centaine, dont les salariés demandaient à pouvoir bénéficier des préretraites amiante. Parmi eux il y a des sites appartenant à l'Alstom, à Renault, à RVI, Valéo, Chaffoteaux et Maury ou les fonderies Valfond. Dans ces entreprises, des travailleurs sont morts, d'autres ont été gravement atteints par les maladies de l'amiante. Dans une aciérie du Puy-de-Dôme qui figure sur la liste des refusés, on a par exemple découvert cette année sur 110 travailleurs des plaques pleurales typiques de l'amiante. Cela n'a pas empêché le ministère du Travail de rejeter la demande.

Les préretraites amiante permettent, depuis 1999, à ceux qui ont travaillé dans un établissement utilisant ce produit de partir plus tôt, à 50 ans pour certains, selon le temps qu'a duré leur activité sur le site. Ils perçoivent une allocation égale à 65 % de leur salaire calculé sur la dernière année. Encore faut-il pour cela que l'établissement soit inscrit sur la liste des sites concernés. Or le gouvernement bloque l'admission de nouveaux établissements dans le

dispositif. En décembre 2003, la totalité des 70 dossiers présentés avait été rejetée.

Les préretraites amiante, ainsi d'ailleurs que la caisse d'indemnisation des victimes de l'amiante, sont principalement financées par la branche accidents du travail et maladies professionnelles de l'assurance maladie. Au fur et à mesure que se révèle l'ampleur de la catas-

trophe, les fonds nécessaires ne cessent d'augmenter. Ils sont passés de 480 millions d'euros en 2002 à 600 millions d'euros en 2004, dont 500 pour les préretraites et 100 pour l'indemnisation des victimes. Alors, le gouvernement freine des deux pieds. Et cela d'autant plus que cette branche accidents du travail est alimentée en totalité par les cotisations patronales.

Localement, les entreprises qui ont empoisonné à l'amiante leurs travailleurs savent utiliser le dispositif qui leur permet de mettre en place des départs anticipés qui ne leur coûtent rien. Cela leur permet même de faire parfois l'économie d'un plan social et des dépenses qui lui sont liées. Le patronat ne veut pas payer les dégâts qu'il a lui-même causés. C'est pourquoi le gouvernement nie de son côté tant qu'il peut l'évidence de l'exposition à l'amiante d'un grand nombre de travailleurs. Ainsi, d'un côté le système exonère les patrons de toute responsabilité, et de l'autre il multiplie les obstacles à l'application des mesures instaurées pour compenser, oh combien faiblement, les dégâts qu'ils ont causés. Et au bout du compte, ces patrons auront ruiné la santé de dizaines de milliers de travailleurs en pleine connaissance de cause et en toute impunité.

Une grande partie de leurs victimes, elles, n'auront même pas la possibilité de profiter en paix de leurs vieux jours. C'est un scandale, un de plus lié à l'amiante.

Daniel MESCLA



• La « décentralisation » des ATOSS

L'hypocrisie du président de région

Le 1^{er} décembre dernier, Auxiette, président PS de la région des Pays de la Loire, a réuni à Nantes 300 représentants des ATOSS (les personnels non enseignants de l'Éducation nationale).

La réunion portait sur le transfert des ATOSS à la Région qui, à partir du 1^{er} janvier prochain, seront mis à disposition des collectivités territoriales. Par la suite, les agents devront choisir entre passer au statut de la fonction publique territoriale ou garder le statut de la fonction publique d'État.

Après avoir dit pendant une

heure tout le mal qu'il pensait du gouvernement, Auxiette a tenu à préciser qu'il était républicain et que de ce fait il appliquerait la loi, votée en août dernier.

Il a ensuite dit qu'il est pour un service public de qualité et donc qu'il serait un patron exigeant.

Quant aux ATOSS, ils ne devraient pas, selon lui, s'interdire l'accès à d'autres métiers, « porteurs d'avenir », de la fonction publique territoriale, comme les métiers du bâtiment par exemple. En fait, il envisage déjà de nous sortir des établissements scolaires.

Lorsque la parole a été donnée à l'assemblée, un militant de la CGT, qui s'était invité, a dénoncé la décentralisation comme un moyen de démanteler les services publics et de créer des disparités entre les régions. Pour les ATOSS en particulier, la décentralisation mènera à terme à la privatisation de leurs métiers.

Ce militant CGT a aussi parlé des revendications des ATOSS qui sont de garder les mêmes droits aux congés, de garder l'affectation dans les établissements et de bénéficier des primes de la fonction publique territoriale. En con-

clusion, il a appelé les agents à réagir et à se mobiliser si la direction de la Région touchait à une seule journée de congé ou à leurs acquis. Il a alors été chaleureusement applaudi.

Auxiette s'est senti obligé de se justifier. Nous avons ainsi appris qu'en tant que maire de La Roche-sur-Yon, il avait fermé les cuisines des écoles et créé une cuisine centrale dont il a remis la gestion à un groupe privé de restauration. Mais comme ça n'avait pas bien marché, la mairie avait finalement repris la gestion. Dans la foulée nous avons appris que les droits aux congés dans cette

collectivité sont de 25 jours, plus 23 jours de RTT et 2 jours du président. Tout compte fait, ce sont 2 à 3 semaines de congés en moins selon les établissements, que ceux des ATOSS.

La décentralisation permet à l'État de se désengager de plus en plus des services publics afin de faire des économies. Ces économies sont redistribuées au patronat sous forme de baisses d'impôts ou d'exonérations diverses. Et cette politique, aussi bien la droite que la gauche la mènent.

Correspondant local

• Magasin Champion Hond schoote (Nord)

Des sanctions qui soulèvent l'indignation

Au mois de novembre, le magasin Champion d'Hond schoote dans le Nord a vu le succès aux élections professionnelles de deux délégués CGT. Cela n'a pas été du goût du patron qui a bientôt engagé une procédure de sanction, avec mise à pied conservatoire, contre deux travailleurs connus qui avaient soutenu la liste CGT.

À l'en croire, ils auraient indiqué des prix erronés sur un certain nombre d'articles. Ces employés qui travaillent dans le magasin depuis 11 et 17 ans sont pourtant connus pour leur sérieux. Quant aux prix, c'est le patron qui les établit le matin...

Ce coup de force n'a pas été accepté par les 17 employés du magasin qui se sont mis en grève à l'occasion d'un rassemblement d'une cinquantaine de personnes organisé par l'Union locale CGT de Dunkerque. L'idée d'une pétition a été lancée, qui a recueilli en quelques jours 600 signatures sur cette petite ville de 3 900 habitants. Le conseil municipal de droite a, lui, refusé de signer, se rangeant à l'avis du président de la Chambre de commerce qui soutient hypocritement le patron.

Après une procédure de conciliation qui a tourné court parce que le patron se croit tout permis et ne voulait même pas respecter la loi, les employés ont organisé une manifestation devant le magasin le 15 novembre. Elle a regroupé 200 personnes, travailleurs, personnes âgées qui connaissent et apprécient depuis de nombreuses années les employés menacés et qui n'ont pas manqué de faire savoir directement au patron toute leur indignation.

Si celui-ci pensait être tranquille grâce à ses mauvais coups, c'est tout le contraire qui arrive !

Correspondant local

• Guadeloupe

Les dockers suspendent la grève

Lundi 20 décembre, en assemblée générale les dockers de Guadeloupe ont décidé de suspendre leur grève. Après 68 jours de grève, ils veulent mettre les patrons, l'Union des manutentionnaires (UEM), au pied du mur, face à l'opinion publique. Ces patrons clament partout leur intention de négocier et de satisfaire un certain nombre de revendications à condition que les dockers desserrent un peu l'étau. Ils se sont livrés depuis des semaines à une campagne de presse ignoble et mensongère contre les dockers réussissant à monter une partie de la population contre la grève, mais pas de nombreux travailleurs qui, eux, soutenaient la grève.

Les dockers ont donc estimé devoir faire une démonstration,

à l'approche de Noël en direction de ceux, nombreux, qui dans la population se plaignaient du manque de certaines marchandises sur le marché, afin de regagner leur sympathie.

Mais ils ont bien insisté sur le fait qu'il ne s'agissait que d'une suspension. Les dockers continuent à réclamer d'être prévenus à l'avance du travail qu'ils auront à effectuer. Ils ne veulent plus être à la disposition de l'entreprise 7 jours sur 7 et être prévenus au dernier moment d'un bateau à décharger. Parfois ils se présentent sur le port à 6 h du matin pour s'entendre dire qu'il n'y a pas de travail, qu'ils peuvent repartir et que les patrons préfèrent maintenir le caractère occasionnel de l'embauche. Par ailleurs, le travail des dockers est particulière-

ment rude surtout lorsqu'ils doivent travailler à 10 mètres à fond de cale au milieu d'énormes containers. Les équipes sont insuffisantes.

En réalité, ce petit lobby de patrons blancs de France ou béké, méprisants et hautains se battent pour le contrôle entier du port. Ils veulent en faire une entreprise privée dont le grand patronat de l'import-export serait propriétaire. Ceci alors que toutes les installations portuaires ont été réalisées avec l'argent public. Pour cela il faut que le port soit concurrentiel, et que le maximum de travail soit fait par le moins possible de salariés. Voilà le véritable enjeu pour les patrons.

Malgré les propos de certains plumitifs clamant la « défaite » des grévistes, les

patrons auraient bien tort de crier victoire. Le moral des travailleurs du port est au beau fixe. Seuls 22 d'entre eux sur 300 avaient repris le travail depuis près de quinze jours déjà. Ce sont les dockers eux-mêmes qui ont décidé la suspension. Mais ils n'oublient rien des calomnies et des propos méprisants que les patrons ont fait pleuvoir sur eux. Ils entendent mettre cette trêve à profit pour reprendre des forces. Et si les revendications ne sont pas satisfaites, pour qui connaît le caractère des dockers de Pointe-à-Pitre, le retour de flamme risque d'être très douloureux pour le monde patronal.

Correspondant local

• Après France Télécom, EDF-GDF, la Snecma, etc.

Ouverture du capital dans les arsenaux



Manifestation le 16 décembre dans les rues de Brest.

Moins de 18 mois après la transformation de DCN (arsenaux de la marine) en société nationale qui a déjà permis plus de précarité et une intensification du travail, la ministre de la Défense a présenté mercredi 8 décembre, au conseil des ministres, un projet d'ouverture du capital de DCN.

DCN, c'est 12 000 salariés, à Brest, Lorient, Toulon, Cherbourg, Indret, Ruelle. La privatisation de DCN, c'est le cadeau de Noël offert aux actionnaires potentiels qui ont de l'argent à placer dans le marché de l'armement en espérant des profits confortables.

Dès l'annonce du projet de loi, les discussions allaient bon train chez les salariés. Le jour du conseil des ministres, des arrêts

de travail ont été observés sur tous les sites de DCN à l'appel de tous les syndicats : manifestation à Brest devant le porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc*, blocage des portes à Lorient toute la matinée, blocage d'un carrefour à Cherbourg, débrayage à Indret, rassemblements à Ruelle et à Toulon.

À Lorient, le lendemain, 600 manifestants sont allés devant la sous-préfecture protester contre cette ouverture de capital. Tout le monde est bien inquiet pour son avenir, car les emplois vont encore diminuer. Des pressions sont faites pour que le maximum d'ouvriers d'État partent. Mardi 14 décembre, il y a eu des blocages des portes d'entrée et des coupées d'accès aux frégates.

Le projet de loi a été présenté au Parlement le jeudi 16 décembre et un appel à la grève dans tous les arsenaux a été lancé par les fédérations syndicales. Une délégation de 400 personnes a protesté devant l'Assemblée nationale et des manifestations avaient lieu dans toutes les villes où il y a des arsenaux.

La ministre de la Défense ne pourra pas prétendre que sa politique a l'aval des salariés de DCN. Le projet de loi a été voté par les députés de droite, la gauche a hypocritement voté contre, alors que c'est elle qui avait préparé cette privatisation en 2001, en changeant le statut de DCN, la transformant en société de droit privé.

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

Au boulot le jour, SDF la nuit

Dans notre établissement scolaire, à Paris, nous bénéficions depuis un an de l'aide d'un assistant qui effectue nos nombreuses photocopies, évitant aux enseignants de devoir courir pendant leurs quelques minutes de pause.

Lors de la dernière réunion syndicale, nous avons tous été stupéfaits et révoltés d'apprendre que notre collègue était sans domicile fixe. En contrat CES à mi-temps, son salaire est de 562 euros par mois, somme évidemment largement insuffisante pour se loger à Paris. Ainsi cet assistant que nous côtoyons toute la journée au travail, se retrouve tous les soirs dans la rue. Nous nous mobilisons actuellement pour lui venir en aide.

Et le salaire n'est pas le seul aspect révoltant. La précarité de ces contrats CES est tout aussi révoltante. Il verra son contrat s'achever en juin prochain, alors qu'il effectue un travail indispensable dans l'établissement. Nous devons être à ses côtés pour défendre son emploi.

Malheureusement cette situation dramatique est sans doute celle de très nombreuses personnes dans cette société, qui travaillent et pourtant vivent dans la misère.

Un lecteur enseignant

• Jabil Circuit (Brest)

Grève pour le maintien des emplois

L'usine Alcatel de Brest a été cédée au groupe Jabil Circuit en juin 2002. Suite aux luttes du personnel, Alcatel s'était alors engagé à fournir des commandes à Jabil Circuit pendant trois ans, notamment l'exclusivité de la production de centraux téléphoniques : les PABX.

La renégociation de ce contrat se déroule en ce moment et le personnel craint pour son emploi à brève échéance. Tout indique qu'Alcatel a déjà programmé une forte réduction, voire la fin de ses commandes. Des baisses de prix régulières (5 % par trimestre l'année écoulée et 12 % au 1^{er} janvier) ont été imposées par Alcatel à Jabil, dont le chiffre d'affaires diminue de mois en mois. Il y a deux mois, l'ensemble de ses sous-traitants locaux (fabrication de câbles, mécanique...) a été averti que les contrats ne seraient pas reconduits. Ces derniers temps, la maîtrise accroît la pression : les sanctions, mises à pied et convocations à la DRH sont en nette augmentation. On voudrait pousser certains dehors qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Le 6 décembre, à l'appel de la CGT, une assemblée générale s'est tenue pour décider des actions à mener. Il y a été décidé, d'une part, d'aller rendre visite à la députée UMP pour lui demander des comptes et, d'autre part, de bloquer les grilles de l'entreprise mercredi 15 décembre.

Si bien que lundi 13, une partie des salariés de Jabil se rendirent à Ploudalmézeau, commune proche de Brest, devant la permanence de cette députée, maire de la ville, avec d'autres salariés d'entreprises de l'électronique, Thomson-Nextream et Thales-Underwater-Systems, eux aussi menacés de licenciements. Là, ils apprirent qu'elle « n'avait pas donné suite » aux précédentes actions, et n'avait notamment jamais envoyé de lettre au ministère du Travail... Alors quelques pneus brûlèrent, ainsi qu'un sapin de Noël, et la municipalité ne sauva son père Noël qu'en le détachant in extremis du fronton de la mairie.

Mardi 14, la direction passa la journée à mener une campagne opiniâtre contre les « violences inutiles » de la veille et surtout contre l'action prévue le lendemain. Elle organisa même un vote, afin de se prononcer pour ou contre le blocage des grilles. Mais, soit que la participation ait été trop faible, soit que le résultat du « vote » n'ait pas été celui qu'elle escomptait, rien ne fut jamais publié. Pour impressionner le personnel, elle fit largement savoir qu'elle aussi serait présente aux grilles le lendemain.

Cela n'a pas empêché qu'entre 5 h 30 et 16 heures, mercredi 15, environ 200 personnes en moyenne participaient au blocage des grilles. Compte tenu que ce jour-là beaucoup de salariés à temps partiel ne travaillaient pas,

c'était un succès. La présence de la direction a sans doute produit l'effet inverse de celui recherché, car les petits chefs qui proposaient à « ceux qui voulaient travailler » de les « escorter » ont eu bien peu de succès. Ils se faisaient souvent rabrouer et leur zèle était largement critiqué.

D'autre part, la CGT avait milité auprès des salariés restés sous statut Alcatel (environ 400 personnes, surtout en « recherche et développement ») pour qu'ils prennent part à cette action, et beaucoup ont fait ce geste de solidarité bien naturel !

Face à ce mécontentement manifeste, la direction ne cesse d'expliquer que ces actions sont mauvaises pour la réputation de l'entreprise, qu'elles vont faire fuir les nouveaux clients, et qu'au final tout cela va se retourner contre les salariés. Pourtant, les « nouveaux clients » semblent être le dernier de ses soucis puisque le service censé les rechercher n'existe toujours pas. Comme si elle n'y pensait qu'au moment de faire rentrer les salariés dans le rang.

Il est de plus en plus clair pour tous que le groupe Alcatel, en cédant son usine à Jabil, n'a fait que sous-traiter un plan social dont il ne souhaitait pas se charger lui-même. Et les actions entamées ne peuvent que renforcer la volonté des travailleurs de ne pas laisser faire.

Correspondant local

• Entrepôts H & M Le Bourget (Seine-Saint-Denis)

Grève pour les salaires et la dignité

Depuis le 13 décembre, les salariés des entrepôts H & M, au Bourget, sont en grève pour obtenir des augmentations de salaire et des conditions de travail décentes. Un piquet de grève, où les grévistes se relaient jour et nuit autour de braseros, est installé devant la porte, empêchant tout approvisionnement des 63 magasins français de cette chaîne d'habillement, dont les rayons commencent à se vider.

H & M est une marque suédoise qui possède plus de mille magasins dans le monde entier. Elle est présente en France depuis 1998. Au cours des trois dernières années, le nombre de boutiques ouvertes a augmenté de 40 %, tandis que le chiffre d'affaires de l'entreprise croissait de 60 %. En 2003, il se montait à environ 5,8 milliards d'euros. C'est peu dire qu'elle a les moyens de payer. Mais cette augmentation du chiffre

ticket restaurant !

Mais au-delà des salaires, les salariés de H & M veulent aussi qu'on les traite avec dignité. Dans l'entreprise, le travail précaire est de mise, 40 % des 300 salariés de l'entrepôt du Bourget sont intérimaires, et certains ont été employés de façon abusive pendant quatre ans. Les boutiques tournent aussi avec des intérimaires, auxquels s'ajoutent quelques étudiants, qui restent quelques mois en attendant de trouver mieux. La plupart du temps, ce sont des femmes, à qui on ne demande pas seulement de vendre des habits, mais aussi de décharger les camions ou de porter de lourdes charges. À l'entrepôt, le travail se fait en équipe – comme si c'était indispensable, alors qu'il ne s'agit que de livrer des articles de mode ! – et il débute à six heures du matin. Certaines mères de famille qui habitent loin sont obligées de se lever à 4 h 30 et si jamais, à cause d'un problème de transport,



d'affaires se fait au détriment des salariés. En 2000, après une première grève, ils avaient obtenu « à l'arraché » le versement de cette prime, limité à trois ans, et un treizième mois de salaire. Depuis, les salaires n'ont pas bougé. Ils se situent actuellement à un peu moins de 1 000 euros net par mois, 850 pour les plus bas.

Les grévistes réclament donc des augmentations générales de salaire de 11 %, et non pas « au mérite » (c'est-à-dire selon le bon vouloir des chefs), comme elles se font actuellement, ainsi que la poursuite du versement de la prime d'intéressement. Après plusieurs mois de négociations avec la direction, la seule concession qu'elle ait faite a été une augmentation « ridicule » de 10 centimes pour le

les employés arrivent en retard, c'est pour trouver un chef devant la pointeuse, auprès de qui il faut se justifier ; cela peut même remonter jusqu'à un entretien avec le patron.

Face à l'arrogance et à la pingrerie de la direction qui refuse de les entendre, les salariés de H & M ont répondu par la grève. Lundi 20 décembre, la direction les a assignés en référé devant le tribunal de Bobigny, pour obtenir la levée immédiate du blocage des portes. Mais, contrairement à l'attente de l'avocat de la direction, le tribunal a mis sa décision en attente jusqu'au 24 décembre. Cela a été ressenti comme un encouragement par les grévistes, qui continuent le blocage des portes.

Correspondant local

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître :
Des nationalisations aux privatisations



Exposé du Cercle Léon Trotsky du 1^{er} octobre 2004
Prix : 1,5 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

Les dents de La Poste

Le prix du timbre-poste devrait augmenter de 6 % le 1^{er} mars prochain, passant ainsi à 53 centimes d'euro. Et encore, on échappe à pire car La Poste voulait passer à 55 centimes, soit 10 % de plus. En tout, cela fera une progression de 15 % en moins de deux ans, soit beaucoup plus que l'inflation. Est-ce qu'en

contrepartie le service s'est amélioré ? Non il s'est dégradé, et cela continue, avec la disparition de milliers de bureaux dans les campagnes et les bureaux bondés dans les villes.

C'est comme pour la santé publique, les transports, etc. : moins c'est bon, plus c'est cher !



Le prix du timbre a disparu... Mais les augmentations sont là !

• Allemagne

Opel supprime des milliers d'emplois

Avant même de connaître le contenu précis du plan de la direction, la classe politique et la presse allemandes sont parties en campagne pour vanter le « sauvetage » d'Opel.

Ces gens-là se disaient étonnés que General Motors lâche autant d'argent pour un plan social, affirmant que chacun devait bien prendre conscience du fait que cette générosité, de la part d'un groupe américain, était exceptionnelle... Ils ont répété sur tous les tons que les salariés du groupe avaient toutes les raisons d'être satisfaits de cette issue, puisqu'il n'y aurait aucun licenciement. Dans ces conditions, selon eux, se mettre en grève serait faire son propre malheur, car alors toute négociation ultérieure pour le maintien d'emplois serait rendue impossible. Certains ont même osé écrire qu'en cas de grève, non seulement des licenciements, mais des fermetures de sites deviendraient inévitables. Cette mise en condition a duré toute une semaine avant l'annonce du plan social par la direction.

La réalité est malheureuse-

ment bien différente de ce qu'ils écrivent, puisque Opel veut supprimer près de 10 000 emplois rien qu'en Allemagne. Exactement ce qui avait été annoncé au mois d'octobre, et avait déclenché la grève « sauvage » des travailleurs d'Opel Bochum.

Les chiffres ne sont pas définitifs, mais il est question en particulier de plus de 5 000 emplois supprimés à Rüsselsheim sur 20 000, et 4 100 à Bochum (sur environ 10 000). Pour obtenir ces milliers de suppressions d'emplois, Opel va vendre des secteurs d'activité entiers, « externaliser », pour se débarrasser ainsi d'environ 3 400 travailleurs. Ces salariés « vendus » avec leurs ateliers à Caterpillar et Stinnes par exemple, auront beau, souvent, faire le même travail, ils ne seront plus à l'effectif d'Opel et verront probablement leurs conditions de travail et de paye se dégrader. Il y aura aussi des départs en préretraite. Mais surtout, sur l'ensemble des sites, 6 500 travailleurs seraient licenciés, dont 2 900 à Bochum.

2 500 salariés devront quitter l'usine de Rüsselsheim dès

janvier 2005. Hommes politiques, organes de presse et syndicats ont le culot de dire qu'il n'y a pas de licenciements, puisque seuls des volontaires sont censés partir et qu'ils sont « repris » (disent-ils) par une « société d'activité et de qualification » où ils percevront pendant un an maximum 90 % de leur salaire... Mais ensuite, ce sera pour beaucoup le chômage, mais en ordre dispersé et donc plus discrètement du point de vue d'Opel. En outre, avec les mesures gouvernementales récentes (« Agenda 2010 » et plan « Hartz IV » du gouvernement social-démocrate Schröder), l'indemnisation chômage est limitée à 12 mois (contre 32 mois auparavant). Et que faire ensuite ?

Maigre consolation : les mesures prises ne sont pas pires à Bochum qu'à Rüsselsheim, contrairement à ce qui a été annoncé sans cesse aux grévistes de Bochum : « Vous verrez, General Motors se vengera de la grève », leur a-t-on dit.

La seule chose moins négative est la prime au départ. Beaucoup de ceux qui feront ce « choix » devraient toucher une

indemnité autour de 100 000 euros (en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté). Cette indemnité est perçue comme conséquente. À titre de comparaison, dans la chaîne de magasins Karstadt (qui supprime également plusieurs milliers d'emplois), une vendeuse âgée de 50 ans et avec 20 ans d'ancienneté, travaillant à plein temps, ne part qu'avec 28 000 euros d'indemnités. Certains disent que la grève d'octobre ne doit pas y être pour rien.

Le président du Conseil central d'entreprise, Klaus Franz, a clairement indiqué de quel point de vue les dirigeants syndicalistes se plaçaient : « Notre but commun, c'est de façonner la restructuration grâce à un plan social. » Ces dirigeants se vantent d'avoir évité licenciements et fermetures de sites, ajoutant que pour les salariés volontaires au départ, les conditions sont « financièrement attrayantes ». Mais le piège est justement de répéter sans cesse que les départs seraient tous volontaires. S'il ne se trouve pas les milliers de travailleurs « volontaires » au départ, on n'a en effet pas de mal à imaginer ce que

deviendra le volontariat. Quant au syndicat, il explique qu'il va négocier pour diminuer le nombre de licenciements en échange... de baisses de salaires pour ceux qui restent. En le suivant, les travailleurs sont sûrs d'avoir les deux : des sacrifices pour ceux qui garderont leur travail et les licenciements pour les autres.

Lors des réunions qui ont eu lieu le 9 décembre dans les différentes usines pour présenter ce plan, c'est la déception et la colère qui dominaient. Nombreux sont ceux qui ont compris que ce qui était présenté par le syndicat comme une victoire n'est en réalité qu'un tremplin pour le chômage. Reste à savoir si les travailleurs de chez Opel trouveront les moyens de s'y opposer. Ils ont contre eux le plus grand trust automobile du monde... et des dirigeants syndicaux qui après s'être employés à arrêter la grève en octobre, présentent aujourd'hui ces milliers de suppressions d'emplois comme une victoire. Mais justement, en octobre, les travailleurs de chez Opel Bochum avaient créé la surprise...

Correspondant local

• Chili

Pinochet sur la sellette

Lundi 21 décembre, la cour d'appel de Santiago, la capitale chilienne, a confirmé l'inculpation de l'ancien dictateur chilien, Augusto Pinochet, responsable du coup d'État militaire du 11 septembre 1973, qui renversa le gouvernement élu du socialiste Allende. Pour éviter le procès à leur client, ses avocats vont maintenant faire un recours auprès de la Cour suprême, en invoquant l'état de santé de l'ex-dictateur, âgé aujourd'hui de 89 ans.

Jusqu'à présent, Pinochet a toujours réussi à esquiver les poursuites déclenchées contre lui, en usant parfois de stratagèmes médicaux. Cette nouvelle inculpation est la suite d'une action judiciaire lancée en août dernier. Son immunité (qu'il s'était lui-même octroyée en aménageant la constitution quand il était encore au pouvoir) avait été levée dans le cadre de poursuites concernant l'affaire du « Plan Condor », cette coordination de plusieurs services

secrets d'Amérique latine pendant les années soixante-dix. En accord avec les États-Unis, l'objectif de ce plan était d'écraser tous les opposants se réclamant du mouvement ouvrier, du communisme, du socialisme, du syndicalisme, de la guérilla nationaliste. Plusieurs pays, comme le Chili, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil ou l'Uruguay, ont alors subi des coups d'État et une vague de répression. La coordination entre les services secrets permettait de poursuivre et d'éliminer des opposants, même s'ils réussissaient à sortir de leur pays d'origine.

Même si elle peut être remise en cause par la Cour suprême, la décision de la cour d'appel est cependant une victoire morale pour toutes les victimes de cette dictature féroce, qui espèrent, depuis 31 ans, la condamnation du criminel en chef.

La « Commission nationale sur les emprisonnements politiques et la torture », présidée par l'évêque catholique Sergio Valech, a fait connaître, en novembre dernier, ses conclu-

sions sur les quinze ans de règne de Pinochet. Quelque 28 000 personnes ont témoigné sur la répression dont ils



Pinochet se levant de son fauteuil roulant à sa descente d'avion, lors de son retour au Chili le 3 mars 2000.

ont été victimes, et notamment des actes de torture abjects. Si on ajoute les 3 000 personnes assassinées par la dictature, ce sont plus de 30 000 personnes qui en ont été victimes à un titre ou à un autre.

L'affaire pour laquelle Pinochet est aujourd'hui poursuivi n'en représente cependant qu'une toute petite par-

celle, puisqu'il s'agit d'un assassinat et de neuf disparitions d'opposants, dont les corps n'ont pas été retrouvés.

Il reste que, jusqu'à présent, Pinochet a échappé à toutes les poursuites lancées contre lui. Arrêté par la police britannique en 1998 à la suite d'une demande d'extradition venue d'Espagne, il était renvoyé au Chili, deux ans après, par le gouvernement britannique pour « raisons de santé ». Les télévisions du monde entier

l'avaient alors montré se levant tout guilleret d'un fauteuil roulant à son arrivée à l'aéroport de Santiago.

En 2000, son immunité était levée pour l'affaire de la « caravane de la mort » (une colonne de militaires ayant assassiné 57 opposants et enlevé 18 autres). Mais, en 2002, la Cour suprême chilienne arrêta les poursuites là encore pour un « état de santé fragile ». Autant dire que Pinochet peut cette fois encore espérer un nouveau sursis.

On sait ici, notamment à travers la récente libération de Papon pour raison de santé (un amateur par comparaison avec Pinochet), comment le fameux « État de droit », qui sert partout et d'abord la classe riche, n'est jamais à court d'arguties pour ménager les canailles qui ont servi les possédants. Que dans cette tâche, ils aient plongé les mains dans le sang ne constitue pas une circonstance plus aggravante que cela. Pinochet peut donc raisonnablement espérer couler heureux ses derniers jours.

Jacques FONTENOY